

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1978)  
**Heft:** 468

**Artikel:** Lova Golovtchiner : jouons cartes sur table!  
**Autor:** Golovtchiner, Lova  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027299>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Théâtre lausannois : de la pièce au feuilleton

*Le difficile débat sur l'organisation du théâtre ne date pas d'hier, bien entendu ; mais le climat économique pèse aujourd'hui sur les conditions de création au point que les questions classiques, telles que la forme du soutien de la collectivité ou la définition du statut des comédiens, semblent encore plus aigües et délicates.*

*A Lausanne, dans ces conditions, une certaine incohérence de la politique officielle dans ce secteur culturel apparaît peu à peu fait insupportable. A Genève également, malgré un engagement plus considérable des fonds publics, des lézardes se creusent sur une façade intéressante (cf. D. Jeannet dans le "Journal de Ge-*

*nève", 16/17. 9. 78). Ailleurs en Suisse romande, des mises en gardes semblables (1). Dans ces colonnes (DP 466), nous tentions, il y a peu, d'éclairer un aspect bien précis du problème. Avec l'espoir que de là, et de proche en proche, il serait possible de mettre un peu de lumière sur l'ensemble de la situation. Lova Golovtchiner, directeur du théâtre Boulimie à Lausanne, a reconnu, dans cette démarche, les propos — auxquels nous nous associons — de Jean-Jacques Schilt (en tant que conseiller communal, il avait, dans une perspective semblable, interpellé la Municipalité lausannoise). Il lui répond ci-dessous (intertitre de la rédaction) (Réd.).*

1) A titre de comparaison, voir par exemple le dossier du "Monde" sur le théâtre en France, Coll. Dossiers et documents, No 46, décembre 1977.

M. Schilt accuse le comité du Fonds de n'en faire qu'à sa tête puisque au mépris du règlement, il octroie ses libéralités à ceux-là mêmes qui en ont déjà été les bénéficiaires. Il y a là un côté systématique qui hante l'esprit d'aventure du bon fonctionnaire qu'est M. Schilt... (Et si le Département de l'instruction publique innovait subitement en disant : "Cher M. Schilt, votre performance pédagogique cette saison... euh... on n'rien pourvous l'année prochaine!"). Je ne vois vraiment pas au nom de quoi le Fonds devrait couper les vivres d'un directeur auquel il n'a aucune faute professionnelle à reprocher.

Et puis, en dépit de tous les mythes petits-bourgeois sur l'Artiste, l'insécurité fondamentale et l'absence d'argent n'ont jamais été, en matière théâtrale, des facteurs décisifs de créativité.

Disons simplement que si le Fonds ne renouvelle ni n'élargit sa clientèle, c'est que celle-ci, à ses yeux, n'a pas démerité et que d'autre part les ressources financières du Fonds ne lui permettent pas d'accepter les demandes de nouveaux requérants. C'est élémentaire et cela figure même dans le règlement du dit Fonds.

Un peu plus loin, M. Schilt affirme que la continuité des troupes — que le comité du Fonds entend préserver — ne recouvre aucune réalité. Suit un exemple concernant l'emploi des comédiens au théâtre de Vidy. Erreur ! Si M. Schilt enquêtait un peu plus sérieusement, il s'apercevrait que cette continuité n'est au contraire nullement imaginaire pour les cinq autres troupes subventionnées. Et que, de surcroit, cette notion de continuité s'applique tout aussi bien à l'activité d'un théâtre que d'une troupe proprement dite.

M. Schilt fait également une courte allusion à la "coordination réelle des spectacles quant à leur période et à leur programme". Mesure-t-il ce que recouvre dans la pratique quotidienne un concept aussi flou que celui de "coordination" ? Et est-il sûr qu'elle n'existe pas dans certains domaines ?

C'est naturellement la composition du comité du Fonds qui suscite les remarques les plus vives de la part de votre "spécialiste" de service. Ici, des délégués qui ne représentent qu'eux-mêmes ; là, un parti libéral occupant une place sans commune mesure avec son importance politique. Peut-être. Une représentation plus étouffée de la gauche serait en effet souhaitable pour autant que ses délégués se montrent plus actifs et résolus que le municipal socialiste qui siège (ou ne siège pas) actuellement au Fonds. On ne transforme pas le monde par le désenchantement et la torpeur distancée... Je crains bien que pour l'heure, et malgré tous les maux dont souffre le fonctionnement du Fonds et sur lesquels nous reviendrons plus loin, le problème ne soit pas directement lié à la composition de cet organe de subventionnement. Ce sont les limites des moyens financiers du Fonds qui dessinent le profil de sa politique. Il y a de l'ingénuité à déceler une volonté d'écartier à tout prix le T'Act alors que celui-ci — rassurant retour des choses — sous l'étiquette CDL (Centre dramatique de Lausanne établi à Vidy) et par comédiens, décorateurs et metteur en scène interposés, bénéficie largement de la subvention accordée à Vidy ! A cet égard, le prochain "Volpone" du CDL sera pour l'es-

## Lova Golovtchiner : jouons cartes sur table !

Pas très inspiré votre auteur dramatique, Jean-Jacques Schilt, dans la (mauvaise) pièce qu'il a commise sur les démêlés du T'Act et du Fonds du théâtre en Suisse romande. Des informations unilatérales, un manichéisme rappelant les grandes heures du mélo, un certain art d'esquiver les véritables problèmes. La querelle juridique opposant les deux parties ne manque certes pas de piquant mais elle ne rend nullement compte de la réalité de la situation théâtrale vaudoise.

Essayons, si vous le permettez, d'apporter un peu de clarté à un débat qui s'épaissit d'année en année.

Une importante précision tout d'abord : contrairement à la formulation curieusement inexacte du Fonds du théâtre, les subventions accordées aux petits théâtres ne sont évidemment pas destinées à un seul spectacle mais à l'animation de l'ensemble de la saison. Nuance pas négligeable pour qui doit assurer huit mois d'activité avec Fr. 70.000. ....

sentiel une production du T'Act. Un projet qui a dû échapper à la vigilance machiavélique du Fonds...

Cela dit, il convient de dénoncer, comme l'ont fait inlassablement depuis des années les directeurs de théâtre lausannois les carences du Fonds du théâtre : inadéquation des méthodes de subventionnement, ignorance de la praxis théâtrale, incapacité de réviser un règlement suranné, immobilisme, refus de la transparence et de l'efficacité. Le fait que le Fonds ait été incapable de formuler règlementairement son légitime refus — légitime dans la situation financière actuelle — d'accorder une aide au T'Act prouve l'ampleur du mal (Et on s'abs-tiendra charitalement d'ironiser sur l'influence au sein du Fonds des représentants de l'Etat qui réussissent à trois reprises à se faire désavouer par leur propre patron, le Conseil d'Etat vaudois...).

Un Fonds du théâtre régénéré, restructuré, rééquilibré, plus proche des créateurs, plus curieux de ce qui se passe dans les théâtres, doté d'un règlement clarifié et adapté, pourrait jouer un rôle moteur dans la vie culturelle de ce canton. De cet espèce de tribunal bonasse et exangue qu'il est actuellement, il pourrait devenir un véritable partenaire, "actif" et stimulateur.

#### Les urgences

Enfin, tentons brièvement et en quelques points, hors de toutes péripéties juridiques et si significantes qu'elles soient, de décrire les problèmes que le théâtre lausannois et vaudois pose de façon urgente aux autorités (Soyons honnête : certains de ces points ont été relevés par M. Schilt).

1. L'Etat et la commune de Lausanne doivent rétablir pour les prochaines années un cadre financier dans lequel s'inscriront les activités théâtrales.

2. En fonction de ces limites financières impératives, il s'agira de déterminer le nombre de troupes ou de théâtres qu'il est décemment possible de faire vivre.

3. Pour estimer le "minimum vital" nécessaire à ces troupes ou à ces théâtres, on prendra en compte les indications financières fournies par les théâtres genevois. L'incessante circulation des comédiens entre Genève et Lausanne impose expressément une harmonisation des salaires. Cette harmonisation est pour le moment un voeu pie quand on songe que le Nouveau Théâtre de Poche de Genève reçoit une subvention quatre fois plus élevée que celle allouée aux théâtres de poche lausannois !

4. Ces disparités en matière de salaires existent également entre le CDL et les théâtres de poche lausannois ; elles sont génératrices de difficultés et de tensions de plus en plus graves.

5. La conséquence directe de ce qui précède est que les autorités ne peuvent pas plus longtemps différer l'heure des choix, et implicitement, celle de la définition d'une véritable politique théâtrale. Jusqu'à présent, malgré une déclaration très nette du syndic de Lausanne lors d'un débat télévisé, c'est le saupoudrage qui a prévalu. Peut-on vraiment continuer à entretenir dans une misère à peine voilée six troupes et, en même temps, feindre de tendre une main compatissante à de nouveaux sollicitateurs (Aujourd'hui le T'Act, demain les comédiens groupés autour de Philippe Mentha dans le lieu impressionnant que la Ville de Lausanne a mis à leur disposition dans l'ancienne usine à gaz de Malley — étant bien entendu que ce n'est pas la qualité du travail de ces deux compagnies qui est en cause) ?

En passant, on se permettra de souhaiter qu'au sein de la Municipalité lausannoise on ne règle pas certains comptes en se jetant de nouveaux projets théâtraux dans les jambes.

Six troupes, pourquoi pas huit ou onze ou treize ? Lausanne est en passe de figurer au Guinness, rubrique des records culturels.

6. Dans l'élaboration de cette politique théâtrale plus restrictive parce que plus respectueuse des besoins financiers réels, on ne manquera pas de considérer la situation pléthorique qui est celle de la culture à Lausanne.

7. Au chapitre des sources de financement, ce serpent de mer qu'est la contribution des com-

munes qui entourent Lausanne devra être enfin abordé et maîtrisé.

Ce ne sont évidemment là que quelques éléments, mais pas des moindres, autour desquels tout débat sérieux sur le théâtre doit nécessairement s'articuler. Que M. Schilt soit remercié de m'avoir donné l'occasion de les rappeler dans ces colonnes hospitalières !

Lova Golovtchiner

#### L'HEURE DES CHOIX

*Pas content, le directeur-producteur-auteur-acteur Lova Golovtchiner !*

*Une réponse bien sévère pour un humoriste. Serait-ce qu'il existe des sujets sur lesquels "on" ne plaisante pas ?*

*Face à l'avis de ce spécialiste, l'amateur ne peut que s'incliner... et se taire. Mais, les premières lignes de mauvaise humeur passées, force est de constater que nous sommes d'accord sur l'essentiel :*

*— les carences du Fonds du théâtre ("inadéquation des méthodes de subventionnement, incapacité de réviser un règlement suranné, refus de la transparence"), la nécessité de transformer cette institution ("un Fonds régénéré, restructuré, rééquilibré, plus proche des créateurs, plus curieux de ce qui se passe dans les théâtres, doté d'un règlement clarifié et adapté");*

*— la nécessité d'obtenir des communes voisines de Lausanne qu'elles fassent — enfin — leur part;*

*— et surtout, la nécessité de définir une politique théâtrale — "les autorités ne peuvent pas différer plus longtemps l'heure des choix" — au risque de remettre en question des situations acquises.*

*Bref, je suis heureux que ma mauvaise pièce ouvre, fût-ce vivement, un débat sur le théâtre dans ces colonnes. Était-il indispensable cependant que M. Golovtchiner prenne ici avec un tel acharnement la défense du comité du Fonds du théâtre que le Conseil d'Etat lui-même a dû désavouer à plusieurs reprises ?*

J.-J. S.